

**nos
GÉANTES**



**IDOLA ST-JEAN
1879-1945**

Objectif de communication (B1/5-6)

S'informer sur ses droits et ses obligations en consultant un site Web

Objectifs linguistiques

Les anglicismes
Le virelangue

Observe le lexique suivant

Élire (v.) : Choisir quelqu'un par le vote.

Législateur, légisatrice (n.) : Personne qui fait les lois.

Criminaliste (n.) : Spécialiste du droit criminel.

Ouvert, ouverte (adj.) : Qui accueille facilement des idées nouvelles.

Diction (n. f.) : Manière d'articuler et de prononcer les mots.

Élocution (n. f.) : Manière de prononcer distinctement les sons en parlant.

Pureté (n. f.) : Caractère de ce qui est conforme à un idéal; sans défaut.

Inflexion (n. f.) : Changement d'accent ou de ton dans la voix.

Suffrage (n. m.) : Acte par lequel quelqu'un peut voter.

Adversaire (n.) : Personne s'opposant à une autre.

Stratégie (n. f.) : Ensemble d'actions coordonnées pour atteindre un but.

Écoute la capsule vidéo et réponds aux questions suivantes (transcription disponible).

1. Quelle grande cause est associée à Idola Saint-Jean ?

2. Idola Saint-Jean est née en quelle année et dans quelle ville ?

3. Son ami d'enfance est un poète célèbre. De qui s'agit-il ?

4. Que lui confie-t-on à 20 ans au Monument-National, qui vient d'ouvrir ses portes ?

5. Que cible la Société du parler français au Canada, qui voit le jour en 1902 ?

6. Quel événement important se produit dans la vie d'Idola Saint-Jean en 1930 ?

7. Combien de projets de loi sont présentés à l'Assemblée générale entre 1927 et 1939 pour l'obtention du droit de vote par les femmes ?

8. Quelle exception est mentionnée concernant l'obtention du droit de vote par les Québécoises en 1940 ?

9. À quelle date les Québécoises participent-elles à leur premier scrutin ?

10. Qu'y a-t-il de particulier lors des funérailles d'Idola Saint-Jean ?

Trouve le sens des expressions suivantes :

1. « Avec raison : elle est l'une des **figures de proue** de la longue marche qui a mené à ce droit fondamental au Québec [...]. »
 - a) Sculpture placée à l'avant d'un navire
 - b) Personne marquante
 - c) Visage sur une sculpture
2. « [...] un cours de diction et d'élocution au Monument-National, qui vient d'**ouvrir ses portes**. »
 - a) Laisser quelqu'un se promener dans les pièces ouvertes
 - b) Être fondé, débuter
 - c) Déverrouiller les portes de l'établissement
3. « Si la démarche reste **lettre morte**, elle marque le début de véritables [...]. »
 - a) Sans effet
 - b) Lettre qui fait référence au rituel mortuaire
 - c) Lettre sans émotion

Les anglicismes

Un anglicisme est un emprunt à la langue anglaise intégré dans une autre langue, comme le français. Il peut se manifester sous différentes formes, comme l'emprunt ou le calque sémantique.

Emprunt : Week-end → Fin de semaine

Calque sémantique : Faire du sens (calque → Avoir du sens (français correct)

Lis les phrases suivantes.

Chaque phrase contient un anglicisme en lien avec le domaine du logement.

Souligne l'anglicisme, trouve le terme français qui lui correspond dans la banque et retranscris la phrase.

sous-sol – logement à trois étages – copropriété – valorisation immobilière

logement à deux étages – studio – appartement luxueux au dernier étage

1. Pierre a acheté un condo près du centre-ville pour être plus proche de son travail.
-

2. Le propriétaire a aménagé le basement de l'immeuble pour y installer une salle de jeux commune.
-

3. Sophie rêve de vivre dans un penthouse avec vue sur la mer.
-

4. Leur famille vit dans un duplex, mais ils envisagent de déménager dans un triplex.
-

5. Avant de vendre son loft, Julie a engagé une entreprise de home staging pour le rendre plus attrayant.
-

S'informer sur ses droits et ses obligations en consultant un site Web

Dans la vidéo, tu as appris qu'Idola Saint-Jean était une figure de proue de la lutte pour l'obtention du droit de vote par les femmes au Québec. Elle a permis de faire progresser les droits fondamentaux des femmes grâce à ses connaissances et à ses convictions. Cela démontre toute l'importance de se tenir informé en matière de droits et d'obligations.

À ton tour maintenant de t'informer sur un sujet qui touche la majorité des nouveaux arrivants : le bail lors de la location d'un logement.

Lis le texte suivant et réponds aux questions.

À SAVOIR AVANT DE SIGNER UN BAIL

Un bail de logement, c'est un contrat avec des droits et des obligations. Avant de le signer, il est essentiel de vous familiariser avec ceux-ci. Vous pouvez ainsi éviter des malentendus et mieux reconnaître les situations où vos droits ne sont pas respectés.

C'EST POSSIBLE DE SIGNER UN BAIL QUAND ON EST MINEUR

Un propriétaire ne peut vous discriminer en raison de votre âge, mais il peut vous demander de prouver que vous êtes en mesure de payer le loyer. D'ailleurs, votre date de naissance devrait seulement être abordée si vous avez consenti à une enquête de crédit.

UNE ENQUÊTE DE CRÉDIT N'EST PAS LA SEULE MANIÈRE DE PROUVER QUE VOUS POUVEZ PAYER

Un propriétaire a le droit d'exiger une preuve de votre capacité de payer le logement. Toutefois, cela ne signifie pas que vous devez nécessairement vous soumettre à une enquête de crédit. Exiger cela pourrait discriminer des personnes capables de payer, mais qui viennent d'arriver au pays, qui étudient ou qui bénéficient de l'aide sociale ou de l'assurance-emploi. Comme alternative, vous pouvez par exemple fournir des références de vos anciens propriétaires et des factures de vos dépenses courantes (électricité, Internet, téléphone). Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une preuve de votre capacité de payer, vous pouvez demander à un proche de vous cautionner. Cela veut dire que cette personne accepte de payer votre loyer si vous n'êtes pas capable de le faire.

S'INFORMER SUR LES RÈGLES DE PAIEMENT DU LOYER

Le paiement du loyer est encadré par la loi. Certaines pratiques sont interdites. Par exemple, un propriétaire ne peut pas exiger un dépôt à la signature du bail, seulement le premier mois de loyer. Il ne peut pas non plus augmenter le loyer en cours de bail.

[...]

FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : SAVOIR OÙ POSER LES LIMITES

Votre futur propriétaire peut vous demander les renseignements personnels qui sont nécessaires pour confirmer votre identité et évaluer si vous pouvez payer le loyer et si vous êtes un locataire responsable.

Par exemple, avec votre consentement, il peut contacter vos anciens propriétaires ou faire une enquête de crédit. Mais il ne peut pas exiger : de connaître votre salaire (à moins que vous souhaitiez prouver votre capacité à payer de cette façon), de connaître les coordonnées de votre employeur et de savoir si vous avez des enfants.

Au moment de signer le bail, il peut vous demander [vos] nom, prénom et adresse complète. Il peut également demander de voir une pièce d'identité pour confirmer qui vous êtes, mais il ne peut pas la prendre en photo ou en faire une copie. Une inspection visuelle suffit.

Pour en savoir plus sur la protection de vos renseignements personnels lors de la signature d'un bail, consultez le site Web de la Commission d'accès à l'information du Québec.

<https://educaloi.qc.ca/capsules/a-savoir-avant-de-signer-un-bail>

- 1.** Selon le texte, peut-on signer un bail lorsqu'on est mineur?

 - a) Non, jamais.
 - b) Oui, à condition de prouver qu'on peut payer le loyer.
 - c) Oui, sans aucune condition.
- 2.** Quelle façon de faire peut remplacer l'enquête de crédit pour prouver votre capacité de payer le loyer?

 - a) Payer plusieurs mois de loyer à l'avance.
 - b) Fournir des références d'anciens propriétaires et des factures courantes.
 - c) Déclarer son revenu mensuel au propriétaire.
- 3.** Quelle pratique est interdite en ce qui concerne le paiement du loyer?

 - a) Augmenter le loyer en cours de bail.
 - b) Exiger le premier mois de loyer à l'avance.
 - c) Fixer le paiement à une date précise chaque mois.
- 4.** Qu'est-ce qu'un propriétaire ne peut pas exiger au moment de signer un bail?

 - a) Des références d'anciens propriétaires.
 - b) Une enquête de crédit.
 - c) Un dépôt à la signature du bail.
- 5.** Quelles informations personnelles un propriétaire ne peut-il pas demander?

 - a) Votre nom et votre adresse.
 - b) Une pièce d'identité pour confirmer votre identité.
 - c) Votre salaire et les coordonnées de votre employeur.

Savais-tu que... ?

À Montréal, la mémoire d'Idola Saint-Jean est rappelée dans de nombreux lieux. En 2015, la Ville de Montréal l'a désignée « bâtieuse de la cité ». Idola Saint-Jean compte parmi les femmes célèbres du Plateau-Mont-Royal, car elle a vécu sur la rue Saint-Hubert à Montréal. Une plaque commémorative à son effigie ainsi qu'un bronze la représentant trônent au Monument-National. Le parc Idola-Saint-Jean a été nommé en sa mémoire dans l'arrondissement montréalais de Rosemont-La Petite-Patrie.

À Québec, le Monument en hommage aux femmes en politique, érigé à proximité de l'Assemblée nationale du Québec, lui rend hommage, avec Marie Lacoste Gérin-Lajoie, Thérèse Casgrain et Marie-Claire Kirkland-Casgrain. Une rue porte son nom à Gatineau, à Sherbrooke et à Saint-Bruno-de-Montarville.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Idola_Saint-Jean

Pour aller plus loin

Idola Saint-Jean était aussi une pionnière et une passionnée de la diction. Inspire-toi d'elle et entraîne-toi à bien prononcer les mots à l'aide de virelangues.

Le virelangue est une phrase ou une série de mots conçue pour être difficile à prononcer rapidement ou à répéter plusieurs fois de suite. Il permet de travailler sa diction, ou simplement de s'amuser.

Observe les virelangues suivants, lis-les et répète-les à voix haute plusieurs fois, de plus en plus rapidement :

- Les chaussettes de l'archiduchesse sont-elles sèches, archisèches?
- Piano, panier, piano, panier...
- Un dragon gradé dégradé draguait un gradin dégradé.
- Didon dîne, dit-on, du dos d'un dodu dindon.
- Seize chaises sèchent.
- Fruits frais, fruits frits, fruits cuits, fruits crus.
- Dans ta tente ta tante t'attend.
- Ce ver vert sévère sait verser ses verres verts.